



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Voyage aux pays de l'émergence

***BRIC : à l'heure d'un nouvel ordre juridique international* / Paulo Borba Casella**

éd. A. Pedone, 2011

cote : 57.958

***Les pays émergents : Brésil Russie, Inde, Chine... Mutations économiques et nouveaux défis* / Julien Vercueil**

éd. Bréal, 2011

cote : 57.944

***De nouveaux grands pays émergents ?* / Mondes – Les Cahiers du Quai d'Orsay, n° 6,**

Printemps 2011 - Grasset

cote : MOND/ 6

Trois ouvrages, parmi de nombreux autres, nous emmènent dans les pays émergents, avec trois approches différentes. L'une économique, nous décrit le processus de développement des pays émergents, la seconde se place dans une perspective de droit international, la troisième adopte une vision politique de la place des émergents dans la vie internationale.

Le concept de marché émergent, déjà en filigrane dans l'œuvre de Fernand Braudel, a été utilisé pour la première fois en 1981 par Antoine Van Agtmaël, économiste de l'*International Finance Corporation*. Ce n'est que vingt ans plus tard qu'un autre économiste, Jim O'Neill de la banque Goldman Sachs, a créé l'acronyme « *BRIC* » (Brésil, Russie, Inde, Chine), plus limité dans son application.

Il y aurait une cinquantaine de pays émergents aujourd'hui, caractérisés par des revenus intermédiaires, une dynamique de rattrapage et une transformation de l'économie, une ouverture sur le monde et un potentiel de croissance, selon la définition donnée par Julien Vercueil. Cet auteur retrace les origines des plus importants d'entre eux, en détaillant leurs particularités et leurs différences : Afrique du Sud, Brésil, Mexique, Argentine, Russie, Inde, Chine. Certains pays ont connu des expériences socialistes, en tournant résolument le dos au capitalisme avant de s'ouvrir au monde. Tous ont tiré profit du mouvement de sous-traitance



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

mondiale des années soixante-dix, en évitant d'importer les effets négatifs de la globalisation sur des sociétés fragiles et inégalitaires.

C'est le cas de la Chine, avec l'action décisive et visionnaire de Deng Xiaoping en 1978, mettant en œuvre un recyclage des gains de productivité obtenus dans le secteur agricole, grâce à une plus grande autonomie des acteurs, vers le secteur industriel où des investissements massifs ont été décidés. Ainsi préparée, la Chine a pu réaliser son immersion dans l'économie mondiale en continuant de protéger son marché intérieur. L'Inde a procédé à une ouverture prudente, « à pas comptés », tandis que la Russie s'administrait une « *thérapie de choc* » dans les années quatre-vingt-dix qui a bien failli l'emporter avec des déséquilibres financiers et monétaires ravageurs.

Paulo Borba Casella, professeur de droit international à l'Université de Sao Paulo, approche les BRIC avec un tropisme brésilien. L'auteur considère que les BRIC sont un fait inédit dans l'ordre international et que leur toute nouvelle puissance économique leur donne la légitimité de solliciter un nouvel ordre mondial dans lequel ils auraient un rôle à jouer. Il faut « *dépasser les traités de navigation, commerce et amitié du XIX^e siècle* » et construire des relations d'égal à égal avec les puissances traditionnelles. L'auteur souligne que le Brésil, bien placé en Amérique latine malgré le désenchantement des tentatives d'intégration régionale, peut être un acteur significatif de ce nouvel ordre mondial, plus équitable et plus rationnel, les Nations Unies conservant un rôle central et la dignité humaine devenant la référence principale du droit international contemporain.

L'excellente revue Mondes - Les Cahiers du Quai d'Orsay, dans sa livraison du printemps 2011, nous fait part d'un entretien avec François Godement, directeur d'*Asia centre*, autour du concept des pays émergents. Le chercheur nous rappelle qu'il n'existe pas d'homogénéité parmi les BRIC, et que leur unité tient à leur volonté de continuer à être classés dans les pays en voie de développement, tout en restant concurrents les uns des autres. Quatre monographies précises et éclairantes accompagnent cet entretien très instructif, deux écrites par des ambassadeurs de France en fonction, Philippe Zeller sur l'Indonésie et Jean-Pierre Asvazadourian sur l'Argentine, et deux écrites l'une par un ancien diplomate, Jacques Huntzinger sur la Méditerranée et l'autre par une maître de conférences, Valérie Gelézeau, sur la Corée du Sud.

Plusieurs conclusions sont à retenir de ces trois ouvrages :

- L'émergence est un nouveau concept de développement très rapide (sur une période de vingt à trente années), fondé initialement sur la théorie des avantages comparatifs (main d'œuvre bon marché, sous-traitance mondiale, spécialisation industrielle).
- Cette théorie est revisitée par une limitation de l'ouverture aux investissements internationaux et par une politique de droits de douane et de taux de change adaptée à la nécessité de conserver, parfois artificiellement, un avantage comparatif.



Académie des sciences d'outre-mer

- L'émergence peut conduire au développement, mais ne se confond pas avec lui. La combinaison d'une forte croissance et d'un processus d'ouverture commerciale et financière n'est pas garante de la stabilité sociale ni de la répartition optimale des revenus. Le développement du potentiel humain reste à faire, ainsi que la mise à disposition des infrastructures correspondantes.
- Les enjeux géopolitiques laissent entière la question de la finalité de la mondialisation : la gouvernance mondiale héritée de la Seconde Guerre mondiale est inadaptée, le G20 a remplacé le G8, mais sa légitimité est déjà contestée. Le G20 ne dispose pas de moyens et n'a pas la capacité de décider à la place des organisations internationales qui peinent à se réformer pour associer ces nouvelles puissances que sont les émergents. Les BRIC ne partagent pas une vision commune de l'avenir. Les vieux réflexes de la Guerre froide n'ont pas disparu des relations internationales et le multilatéralisme revendiqué par les pays émergents n'est pas structuré.

Hubert Loiseleur des Longchamps